

AVIS AU PUBLIC

Commune de La Roche des Arnauds

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA ROCHE-DES-ARNAUDS

1) Objet, date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de La Roche-des-Arnauds.

Cette enquête publique aura lieu du 25 mars 2024 à 9h au 24 avril 2024 à 17h, soit une durée de 30 jours sous la responsabilité du Maire, M. Maurice CHAUTANT, à qui des informations peuvent être demandées.

La révision allégée du PLU de La Roche-des-Arnauds a pour objectif de :

- Permettre le renouvellement et l'extension de la carrière de Pré Roubert ;
- Permettre l'aménagement, à proximité du stade, d'un Skate Park, d'un terrain de pétanque et d'un parcours VTT.

2) Décision adoptée au terme de l'enquête publique :

A l'issue de l'enquête, la révision allégée n°1 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et émis lors de la réunion d'examen conjoint, des observations du public et du rapport du commissaire, sont approuvés par le conseil municipal.

3) Nom et qualité du commissaire enquêteur :

Daniel REICHERT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Marseille par décision n°E24000015/05 en date du 27 février 2024.

4) Consultation du dossier de l'enquête et du registre

Le dossier de l'enquête (comprenant notamment, pour le PLU et son évaluation environnementale, le règlement local de publicité et le périmètre délimité des abords, ainsi que les différents avis recueillis dans le cadre de la procédure) et le registre peuvent être consulté :

- En mairie de La Roche-des-Arnauds, sise au 63 place de la Mairie 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS, sur support papier et sur un poste informatique, du 25 mars 2024 au 24 avril 2024 du lundi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 9h à 12h, sauf éventuels jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles ;
- Sur le site internet suivant : <https://www.la-roche-des-arnauds.com>

5) Transmission des observations et propositions

Les observations et propositions pourront être transmises :

- sur le registre d'enquête ;
- par voie postale à : M. le commissaire enquêteur – MAIRIE 63 place de la Mairie 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS ;
- par e-mail à mairie.lra.ep@orange.fr en précisant dans l'objet de l'e-mail qu'il est relatif à l'enquête publique ;

6) Permanences du commissaire enquêteur

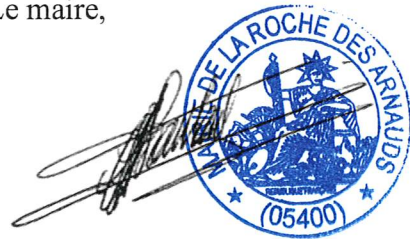
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de La Roche-des-Arnauds :

- le lundi 25 mars de 9h à 12h ;
- le samedi 6 avril de 9h à 12h ;
- le mercredi 17 avril de 9h à 12h ;
- le mercredi 24 avril de 14h à 17h.

7) Mise à disposition du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la Préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le maire,



M. Maurice CHAUTANT